

## **S.I.R.S - PARASSY – MOROGUES - AUBINGES**

L'an deux mil vingt et un, le 18 février à 18h30, le Comité du Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire Parassy – Morogues – Aubinges légalement convoqué par Mme PINSON Nicole Présidente, en date du 9 février s'est réuni à Aubinges.

Délégués titulaires présents : Mrs : Bertin Stéphane, Gaumain Thierry  
Mmes : Pinson Nicole, Rouzier Pascale, Huré Maud.

Délégué titulaire excusé :

Délégués suppléants présents : Mmes Cantin Marie-Christine, Jerabek Florence, Van Iersel Marie

Invités présents : Valérie David, Cécile Barthelemy, Catherine Chappuis, Frédérique Gillet et Marie-Hélène Gordet

Secrétaire de séance : Mme Jerabek Florence

### **Ordre du jour :**

- Adoption du compte rendu de la dernière réunion
- Remboursement des achats de Noël aux coopératives scolaires
- Subventions aux coopératives scolaires
- Convention de mise à disposition pour le secrétariat
- Fonctionnement de la restauration scolaire et de la garderie
- Questions diverses

### **Adoption du compte rendu de la dernière réunion :**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Remboursement des achats de Noël aux coopératives scolaires :**

Remboursement de 10 € par élèves aux coopératives scolaires d'Aubinges et Parassy.

Vote pour à l'unanimité

### **Subventions aux coopératives scolaires :**

Le comité syndical décide d'attribuer les sommes suivantes à l'unanimité :

- 15 euros par élève aux coopératives scolaires,
- 250 euros par classe pour les voyages scolaires,
- 7 euros par élève pratiquant une activité sportive intercommunale.

### **Convention de mise à disposition pour le secrétariat :**

Mme le maire de Parassy en accord avec son conseil municipal et sa secrétaire de mairie, Mme Sylvie MAURICE, propose de mettre à disposition cette dernière afin d'effectuer le secrétariat du regroupement scolaire avec une convention entre la mairie de Parassy et le SIRS à raison de 70 heures par an. La proposition est votée pour à l'unanimité.

### **Fonctionnement de la restauration scolaire et garderie :**

Morogues 2 semaines test, à la rentrée reprendre un seul service à la cantine de Morogues.

Lecture du protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale.

Madame Huré informe que la commune de Morogues réfléchit pour un sèche mains électrique pour l'école.

### **Questions diverses :**

Entretien des électroménagers dans les cantines : une demande de contrat de maintenance chez Dalkia a été faite pour le suivi du matériel des 3 cantines avec la 1ère année uniquement la révision du four de Parassy et Morogues. L'offre est de : 280 € la première année, et 687 € les 2 autres années pour l'ensemble du parc.

Accueil périscolaire (garderie) : pour limiter le nombre d'enfants dans les locaux et pouvoir respecter les consignes sanitaires, il est suggéré de demander aux parents qui le peuvent et / ou ne travaillant pas de prendre leurs enfants à la sortie des écoles.

Séance levée à 20h15.